

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET: CONVENTION (N°559) DE MISE A DISPOSITION, DES SALLES BOUQUET ET BERLIOZ, A L'ASSOCIATION COMPAGNIE SANDRINE ANGLADE

DÉCISION N° AU-18-402 EN DATE DU 24 DECEMBRE 2018

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 6^{ème} Adjointe au Maire ;

VU la demande de l'Association « Compagnie Sandrine Anglade », représentée par M. Jean-Pierre DUCLOS, en qualité de Président, et domiciliée 4 avenue Antoine Quinson, 94300 Vincennes, pour des répétitions, dans la salle Bouquet, les 10 et 17 décembre 2018 de 10 h à 11 h 30, le 14 décembre 2018 de 10 h 30 à 13 h et le 4 janvier 2019 de 11 h à 13 h et dans la salle Berlioz, le 29 novembre 2018 de 9 h 30 à 11 h 30 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

DÉCIDE

DE SIGNER avec l'Association « Compagnie Sandrine Anglade », représentée par M. Jean-Pierre DUCLOS, en qualité de Président, et domiciliée 4 avenue Antoine Quinson, 94300 Vincennes, une convention de location de salles pour des répétitions, dans la salle Bouquet, les 10 et 17 décembre 2018 de 10 h à 11 h 30, le 14 décembre 2018 de 10 h 30 à 13 h et le 4 janvier 2019 de 11 h à 13 h et dans la salle Berlioz, le 29 novembre 2018 de 9 h 30 à 11 h 30 ;

LA GRATUITÉ de la mise à disposition.

Pour extrait conforme, l'Adjointe au maire chargée de la culture et du tourisme.

Signé

Odile SÉGURET

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20181224-Imc1H5929H1-AR Date de réception en Préfecture : 24/12/2018

Date de Publication : 24/12/2018